



Un investissement public ciblé dans les services de garde d'enfants améliore la place qu'occupe le Canada dans un monde concurrentiel

Pour que le Canada puisse prospérer dans le monde de demain, il faut que nous investissions dans notre potentiel. Plus précisément, il est fort important que nous apportions un soutien adéquat de manière à ce que les enfants acquièrent les bases nécessaires pour assurer leur santé future ainsi que leur apprentissage et leur perfectionnement professionnel tout au long de leur vie.

Comme le reconnaissent déjà la plupart des autres pays développés, des programmes de garde d'enfants de qualité aident à établir ces bases tout en aidant à l'apprentissage continu, au perfectionnement professionnel et à la participation au marché du travail des parents. L'investissement public qui améliore l'accès à des services de garde de qualité est peu coûteux, parce que les avantages dépassent nettement les coûts y afférents.

L'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance (ACPSGE) a été fondée en 1983 dans le but de promouvoir des services de garde à l'enfance de qualité, inclusifs, financés par l'Etat, sans but lucratif et accessibles à tous. L'adhésion à l'Association est offerte à plus de 4 000 000 de Canadiens comprenant entre autres les parents, les intervenants en services de garde, les chercheurs et les étudiants, ainsi que les groupes de femmes, les organismes de lutte contre la pauvreté et de justice sociale, les syndicats, les associations de personnes ayant des limitations fonctionnelles et les groupes représentant les communautés rurales. **Puisque le Comité permanent des finances procède aux consultations prébudgétaires de 2006, clairement centrées sur la place du Canada dans un monde concurrentiel, nous présentons au Comité les observations et les recommandations suivantes :**

- 1. Des services de garde de qualité qui appuient les enfants, les familles, les collectivités et l'économie et qui amélioreront la position concurrentielle du Canada par rapport aux autres pays.**
- 2. CEPENDANT, les avantages apportés par les services de garde ne seront garantis qu'au moyen d'une stratégie d'investissement public ciblé qui assure aux familles l'accès à des services de qualité.**
- 3. Pour bâtir le système de garderies que les Canadiens veulent et dont ils ont besoin, l'ACPSGE demande au gouvernement de rétablir et d'augmenter l'aide fédérale soutenue, à long terme, qui est destinée aux provinces et aux territoires. Les transferts fédéraux doivent être plus particulièrement axés sur l'amélioration et l'expansion des services de garde, compte tenu des plans provinciaux et territoriaux visant à favoriser la qualité, l'universalité et l'abordabilité des services.**

Des services de garde de qualité appuient l'économie

Des services de garde de qualité ont pour effet d'augmenter, dans l'immédiat et pour l'avenir, l'ensemble des compétences et le niveau de talents de la main-d'œuvre canadienne. Ces services offrent aux parents, en particulier aux mères, la possibilité d'augmenter leur participation au marché du travail et d'améliorer leurs compétences tout en aidant leurs jeunes enfants à prendre un bon départ dans la vie, à développer leur sociabilité et à jeter les assises de leur apprentissage continu. Ces avantages du point de vue du développement se traduisent par de plus grandes contributions à la collectivité et réduisent la probabilité que les enfants aient besoin d'un soutien ciblé plus tard dans leur vie.

L'acquisition d'aptitudes sociales et de compétences profite non seulement aux citoyens mais aussi à leurs employeurs. L'avantage du Canada dans un monde concurrentiel est sa population,

et les services de garde sont un élément clé de la mise en valeur du capital humain et de la main-d'oeuvre. Il n'est pas surprenant alors que le gouverneur de la Banque du Canada, David Dodge, le Vancouver Board of Trade et un récent sondage effectué auprès des dirigeants des entreprises les plus importantes du Canada ont tous fait ressortir l'importance du point de vue économique de l'investissement public dans les services d'apprentissage et de garde. Cela aide également à expliquer pourquoi les études les plus complètes montrent que les avantages d'un système de garderies de qualité et universel l'emportent sur les coûts et sont au moins deux à une fois supérieurs à ceux-ci, sans compter les avantages supplémentaires pour les enfants à risque. De plus en plus, ces études attirent l'attention sur les occasions que sont en train de rater les Canadiens, parce que nous n'avons pas assuré un accès à des services de garde d'enfants de qualité et universels. Cette situation est d'autant plus inquiétante que des pays comme la Suède, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni et la France ont tous investi considérablement dans les services de garde.

Un investissement public ciblé dans des services de qualité et universels s'impose

Le gouvernement fédéral met fin actuellement aux récentes ententes bilatérales qui prévoient l'allocation de fonds dédiés aux provinces et aux territoires pour l'amélioration de leurs services de garde et remplace ces fonds par deux approches fragmentaires : une allocation familiale imposable et des incitatifs fiscaux pour les coûts d'investissement relatifs aux services de garde. Même si ces deux approches visent à offrir une efficacité axée sur le marché, des années d'expérience et la recherche indiquent que ces approches n'assureront pas les services de garde dont nous avons besoin pour les raisons suivantes :

1. Elles ne sont pas liées aux stratégies communautaires; il donc peu probable qu'elles répondent aux besoins à l'échelle de la collectivité.
2. Elles ne créeront pas un système national de services de garde et, pourtant, elles empêchent les provinces et les territoires d'instaurer leur propre système.
3. Le manque d'obligation claire de rendre des comptes à l'égard des fonds publics. Par exemple, quelles responsabilités devront être conférées aux bénéficiaires d'incitatifs financiers pour s'assurer qu'ils donneront un accès aux nouvelles places aux enfants handicapés? Aux familles à faible revenu?

Le financement d'investissement sans soutien continu au fonctionnement a déjà été essayé et ça ne fonctionne pas. À l'extérieur du Québec (où il existe un investissement public ciblé), les Canadiens ne disposent pas encore d'une offre adéquate de services de garde de qualité, à prix abordable, ni d'un accès équitable aux places dans les services de garde existants. En outre, les enfants handicapés au Canada peuvent être – et le sont souvent – exclus des programmes de services de garde.

En outre, le remplacement des ententes bilatérales par les approches fragmentaires actuelles du gouvernement fédéral annule une occasion exceptionnelle de faire d'importants investissements publics ciblés dans les services de garde et d'exiger en retour l'obligation de rendre compte des améliorations apportées au système.

Pour bâtir le système de garderies que les Canadiens veulent et dont ils ont besoin, l'ACPSGE demande au gouvernement d'adopter la stratégie suivante d'investissement ciblé :

1. **Rétablir et augmenter l'aide fédérale soutenue et à long terme qui est destinée aux provinces et aux territoires.** Les transferts fédéraux doivent être plus particulièrement axés sur l'amélioration et l'expansion des services de garde, compte tenu des plans provinciaux et territoriaux visant à favoriser la qualité, l'universalité et l'abordabilité des services.
2. **Adopter une législation sur la garde d'enfants** qui reconnaît les principes d'un système de services de garde pancanadien, oblige le gouvernement à rendre compte au Parlement du financement et de la politique en matière de services de garde et respecte

les droits du Québec et des Premières nations à établir leur propre système de services de garde.

3. **Remplacer les incitatifs financiers relatifs aux places dans les services de garde par des transferts de fonds dédiés aux provinces et aux territoires**, qui seront utilisés pour créer des services de garde que les collectivités classeront par ordre de priorité. Elles seront aussi les propriétaires de ces services dont elles assureront la prestation et à l'égard desquels elles devront rendre des comptes.
4. **Offrir aux familles canadiennes des mesures de soutien du revenu** en intégrant l'actuelle allocation familiale imposable à la prestation fiscale canadienne pour enfants

En vue d'assurer la place du Canada dans un monde concurrentiel, le gouvernement fédéral doit accroître l'investissement public bien au-delà de l'engagement bilatéral de 5 milliards de dollars sur cinq ans, qui a récemment pris fin. En collaboration avec les provinces et les territoires, ce financement public doit être accompagné d'une stratégie d'investissement ciblé – à savoir, d'une politique gouvernementale et des exigences en matière d'obligation de rendre compte pour tous les fournisseurs de services communautaires et tous les ordres de gouvernement qui proposeront toute une gamme de services de garde communautaires de qualité, universels et à prix abordable, à l'échelle du Canada.